



Nîmes, le vendredi 22 décembre 2023

Objet : Licence FFCC 2024
Associations Ecole de raseteurs

Madame, Monsieur,

Vous allez devoir prendre vos licences auprès de la FFCC pour la saison 2024, c'est l'occasion pour nous de vous apporter quelques précisions.

Conformément au titre II - participation à la vie de la fédération et à son article 5 ainsi qu'aux dispositions législatives en vigueur, les écoles de raseteurs doivent être affiliées par une licence à la Fédération.

Cette catégorie de licence est forfaitaire pour 3 membres de votre bureau (président, secrétaire et trésorier), elle donne droit à une assurance protection juridique et individuelle accident.

La FFCC rappelle que toute organisation d'une manifestation non validée par la Fédération est susceptible de poursuite disciplinaire à l'encontre des organisateurs et des participants de toute qualité. La FFCC rappelle également que tout évènement non-autorisé ne fera pas l'objet d'une couverture assurantielle de la FFCC.

Dans le cas d'un accident qui pourrait survenir lors d'une manifestation non autorisée, juridiquement, cette situation pourrait être mise en cause et les responsabilités des organisateurs et des participants recherchées.

Il est donc clair que pour organiser une manifestation quelle qu'elle soit, on doit, obligatoirement, être en possession d'une licence d'organisateur.

Les licences d'élèves raseteurs seront délivrées uniquement aux écoles licenciées.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

L'admission des associations est prononcée par le bureau. Toute association doit envoyer à la Fédération :

- Sa demande d'admission signée du Président, autorisée par une délibération de l'assemblée générale de son association
- L'adresse de son siège social
- Sa dénomination
- Ses statuts, mentionnant qu'elle admet en entier les statuts et règlements de la Fédération
- La composition de son comité et l'adresse de tous les membres de ce comité
- Une pièce valant certification qu'elle a été déclarée à la Préfecture conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations
- Avis situation Siren (<https://avis-situation-sirene.insee.fr>)

Licence individuelle :

- La demande manuscrite qui est obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (au verso du bulletin d'adhésion) dans les mêmes termes que le modèle joint
- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- Deux photos
- Le chèque de paiement

**Les dossiers qui parviendront incomplets à la Fédération ne pourront être traités.
Aucune licence ne pourra donc vous être délivrée.**

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations afeciouna.

Nicolas TRIOL
Président FFCC



Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier.

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.

Toutes photocopies ou dossiers remplis par la même personne seront rejetés.

Avertissement: Toute délivrance de licence suppose le paiement préalable et intégral de la cotisation. En l'absence de licence, le demandeur de la licence ne sera pas en droit de participer à une quelconque manifestation ou course camarguaise.

APPEL COTISATIONS LICENCES 2024

CATEGORIE ASSOCIATIONS ECOLE DE RASETEURS		
<u>Option 1</u>		219.00 €
Cotisation Fédérale		150,00 €
Individuelle accident et protection juridique (23 € x 3)		69,00 €
<u>Option 2</u>		228.00 €
Cotisation Fédérale		150.00 €
Protection juridique et individuelle Accident (26 € x 3)	22,00 €	78,00 €
TOTAL - Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes, en indiquant le nom, prénom et la licence visée :		
FFCC – Crédit agricole du Languedoc		
IBAN : FR76 1350 6100 0001 6505 4800 118 / BIC : AGRIFRPP835		



BULLETIN D'ADHESION Saison 2024

Licence Association Ecole de Raseteurs

bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération. Date limite de Dépôt le 31 janvier 2024.

- Forfait 3 Licences :

- **Option 1** Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club

- Protection juridique et Individuelle Accident (23 € x 3) (détail au dos)

Total à régler à la FFCC 219,00 €

- **Option 2** Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club

Protection juridique et individuelle Accident (26 € x 3) (détail au dos))

Total à régler à la FFCC 228,00 €

- Licence supplémentaire hors forfait

- **Option 1**

Cotisation Fédérale..... 25,00 €

Protection juridique et individuelle Accident (détail au dos)) 23,00 €

Total à régler à la FFCC 48,00 €

- Licence supplémentaire hors forfait

- **Option 2**

Cotisation Fédérale..... 25,00 €

Protection juridique et individuelle Accident (détail au dos)) 26,00 €

Total à régler à la FFCC 51,00 €

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Association : ville _____ Nom Ecole _____

N°SIRET obligatoire : _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je suis Président :

Membre :

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC : si oui laquelle..... (Précisez le collège) **Dans ce cas,**
je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Fédération Française de la Course Camarquoise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 24/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date



Notice d'information
Associations Ecole de Raseteurs
Document non-contractuel
Saison 2024

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2024, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2024 pour se terminer le 31/01/2025.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité.

Les garanties ne concernent que les membres du Bureau de l'Association (Président, Secrétaire et trésorier) dans le cadre des activités de l'association à l'exclusion de tout encadrement sportif et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité).

Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

✓ **Option 1**

Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

✓ **Option 2**

Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

Je suis informé que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois recopier sur papier libre le texte suivant « *je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs* ».

A compléter

Données RGPD

En signant le présent formulaire, vous vous engagez à autoriser l'utilisation de vos données personnelles telles que votre nom, prénom, numéro de licence et toute information sportive utile à l'information du public, par la FFCC sur son site internet et tout autre support qui lui est lié. En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour de vos données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de la Fédération Française de la Course Camarguaise.

Déclaration des bénéficiaires en cas de décès :

- Mon conjoint, à défaut mes enfants nés ou à naître, par parts égales entre eux, vivants ou représentés, à défaut mes héritiers légaux selon les règles de la dévolution successorale
- Autre bénéficiaire

Nom : Prénom : 2^e prénom :

Date de naissance : Ville de naissance :

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre

« Je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport ».

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire) : _____